Position des Verts sur la démarche de révision du SCOT

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) est une opportunité majeure pour affirmer et mettre en œuvre les orientations que l'on souhaite donner à notre territoire. Conscients de l'urgence écologique et des enjeux de la lutte contre le changement climatique, les élus Verts sont particulièrement mobilisés dans le cadre de sa révision.

La phase de rédaction du diagnostic du territoire vient de s'achever et nous sommes dans la phase de définition des orientations du projet de SCoT (ceci alors même que le rapport de diagnostic n'a toujours pas été validé). **Pour les Verts, c'est donc l'occasion de tirer un premier bilan et d'alerter sur un certain nombre de points qui laissent craindre un projet de SCoT insuffisamment ambitieux au regard de l'urgence écologique.**

Certes, le rapport de diagnostic résume assez bien les défis de l'aire métropolitaine bordelaise auxquels le projet de SCoT devra s'efforcer de répondre. Néanmoins, ce document consensuel laisse encore trop de portes ouvertes aux tenants d'un aménagement du territoire du siècle passé.

➢ **Le diagnostic fait état très justement des enjeux de notre aire urbaine, à savoir :**

- **Proposer un projet d'accueil qui réponde aux besoins sur notre territoire, en terme notamment de coût et de typologie des logements, tout en luttant contre l'ÉTALEMENT URBAIN**
  Il va s'agir en effet de résoudre le décalage entre l'offre et la demande de logements et de répondre aux nouveaux enjeux sociétaux que sont la mixité sociale, la décohabitation, le vieillissement de la population et la solvabilité en baisse des ménages.
- **Protéger les espaces naturels et les continuités écologiques face à la pression urbaine**
- **Préserver les espaces agricoles et forestiers**
- **Concevoir un territoire plus économe en énergie, en espace et en infrastructures**
- **Préserver les ressources naturelles (notamment en ce qui concerne la ressource en eau)**
- **Intégrer la crise économique dans les préoccupations à prendre en compte dans le cadre du projet de territoire**
- **Remplir les fonctions annexes à la ville que sont l'agriculture périurbaine, les fonctions récréatives et le tourisme de proximité**

➢ **Toutefois, au vu des premières orientations qui se dessinent et de la teneur des débats au cours des différents ateliers thématiques et territoriaux, les Verts veulent alerter sur la manière dont sont interprétés ces enjeux par un certain nombre d'acteurs.**

Les Verts dénoncent la frilosité perceptible de nombre d'élus quant à la perspective d'un SCoT ambitieux et opérationnel.

- **En matière d'infrastructures et de transports,** certains élus tentent de ramener le fantôme du grand contournement dans les débats (ceci alors même que ce projet d'un autre temps a été abandonné) et de poursuivre dans la voie du tout-routier en recherchant la solution à la congestion de la rocade par l'élargissement de ses capacités routières. **Les Verts dénoncent**

ces orientations et soutiennent l'idée d'un contournement ferroviaire. Ils demandent à ce que ce projet soit étudié dans le cadre du SCoT.

- **En matière de consommation d'espace,** la volonté affichée laisse entrevoir des perspectives insuffisamment volontaristes en vue de réduire la pression urbaine sur les espaces non urbanisés. **Pour les Verts, la priorité doit être donnée au renouvellement des villes et des bourgs sur eux-mêmes, à la densification du bâti existant, à l'urbanisation dans les dents creuses et au renforcement des centralités secondaires identifiées plutôt qu'au développement ex-nihilo de lotissements non desservis par les transports en commun.** Ils proposent que le SCoT intègre des objectifs chiffrés de consommation d'espace. De même, la production d'énergies renouvelables, si elle a vocation à être encouragée, doit être cependant fortement encadrée dans le SCoT afin qu'elle ne s'opère pas au détriment d'espaces naturels notamment.

➢ **Les Verts rappellent que le SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise est retenu parmi les SCoT témoins au titre du Grenelle de l'environnement.**

Pour les Verts, il serait donc inconcevable et irresponsable que la révision du ScoT aboutisse à un projet frileux qui conduirait à ne pas afficher des objectifs suffisamment ambitieux pour répondre aux enjeux écologiques et sociaux pourtant identifiés.

Les Verts demandent à ce que les propositions innovantes du projet de loi Grenelle 2 soient explorées dans le cadre de l'élaboration du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, parmi lesquelles la possibilité de :

- Délimiter les espaces à protéger (espaces naturels, agricoles, forestiers ou urbains)
- Préciser les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ***ou à la restauration*** des continuités écologiques
- Déterminer des secteurs dans lesquels l'ouverture de nouvelles zones à urbaniser ***est conditionnée à l'obligation de respecter des performances énergétiques et environnementales renforcées***
- Fixer des normes minimales de hauteur, d'emprise au sol et ***d'occupation des sols***
- ***Intégrer un document d'aménagement commercial dans le projet de Scot,*** incluant des objectifs quantitatifs et qualitatifs ainsi que des indications de localisation préférentielle

Pour les Verts, les enjeux écologiques et la qualité de SCoT témoin doivent inciter à l'élaboration d'un projet de SCoT innovant et ambitieux qui intègrent des outils opérationnels efficaces, tels que des orientations d'aménagement par secteur (en conditionnant notamment l'urbanisation à l'approvisionnement en eau) et des mesures de protection pour les espaces menacés par la pression urbaine et qu'il convient de préserver (corridors écologiques, espaces naturels, espaces agricoles et forestiers).

Les Verts veilleront durant tout le processus de révision du SCoT à ce que le projet de territoire se donne les moyens de lutter contre l'étalement urbain, de promouvoir un développement économique équilibré et un projet d'accueil permettant de diminuer les distances domicile-travail, de répondre aux besoins en logement social et de préserver les espaces naturels, la biodiversité et l'agriculture périurbaine.

Ils resteront mobilisés afin que les mesures préconisées correspondent au degré des transformations qu'il convient d'impulser pour faire face à la crise écologique.